



Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour l'exploitation d'une buvette-snack au bord du Verdon

GREOUX-LES-BAINS

-
REPUBLIQUE FRANCAISE

-
Département
des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

Objet : Le présent appel à candidatures a pour objet l'exploitation d'une buvette-snack sur le domaine public, au bord du Verdon.

Durée de l'exploitation : du 1^{er} juillet 2018 au 15 novembre 2018.

Caractéristiques :

- Au débouché de la Rue des Eaux Chaudes, situé en bordure du Verdon, bâtiment avec cuisine, terrasse et sanitaires, à vocation de buvette (Licence IV) et petite restauration.
- Frais de consommation d'eau assuré par la commune dans la limite annuelle de 100 m³. Abonnement et consommation électrique à la charge du preneur. Équipement et mobilier spécifiques à prévoir par l'occupant.
- Heures et jours d'ouverture : de 8h à 22h - 5 jours par semaine au minimum.
- Redevance mensuelle de 750 €.

Documents à fournir :

- Lettre de candidature signée par une personne ayant autorité pour engager le candidat. Identité administrative du candidat précisant s'il intervient au titre d'une société, seul ou en groupement.
- Renseignements permettant d'évaluer l'expérience du candidat dans le domaine de gestion recherché : lettre de motivation et CV du candidat, avec références attestant l'expérience du candidat dans le domaine de la restauration rapide.
- Attestations de formation à l'hygiène et à l'exploitation d'une licence IV.
- Dossier technique comprenant le descriptif du projet : organisation envisagée (dates prévisionnelles d'ouverture et fermeture, horaires d'ouverture, positionnement tarifaire, type de cartes/menus, moyens humains).
- Attestations de régularité fiscales et sociales.
- Simulations financières attestant de la capacité à verser la redevance.

Conditions d'attribution :

Adéquation de l'offre avec application des critères pondérés ci-dessous:

- Projet de services proposés, expérience du candidat dans le domaine d'activité: 60 %,
- Simulations financières attestant de la capacité à verser la redevance : 40 %.

Remise des plis

- Date limite de remise des plis : au plus tard le vendredi 22 juin 2018, à 16 heures.
- Les plis devront être remis à l'adresse suivante:
 - Voie postale : Mairie de Gréoux-les-Bains - Hôtel de Ville - 04800 Gréoux-les-Bains.
 - Remise en mains propres : Secrétariat Général de la Mairie de Gréoux-les-Bains – 8 rue des Ecoles - 04800 Gréoux-les-Bains.
 - Par mail : s.gal@mairie-greouxlesbains.fr